

## La pondération des mises de des Grioux et de Manon Lescaut

On joue beaucoup au dix-huitième siècle<sup>1</sup>, et Prévost connaissait presque tous les jeux, y compris leurs théories<sup>2</sup>. Dans son roman de 1731, *L'histoire du chevalier des Grioux et de Manon Lescaut*, il s'agit du pharaon, un jeu qui selon les calculs de probabilité, implique des petits gains immédiats, et des pertes d'argent considérables à long terme. Le personnage de des Grioux fréquente un tripot mal famé qui existait effectivement à l'époque (l'Hôtel de Transylvanie), et il pallie l'inconvénient de perdre inévitablement au jeu de « hasard » en trichant, pour gagner inévitablement avec l'aide de la Ligue de l'Industrie (1965, p. 62). Car, selon Abraham de Moivre, le hasard n'existerait que pour les ignorants (*The Doctrine of Chance*, 1718), rapporte Anne Beate Maurseth (2015, p. 131). Elle a même estimé qu'il y a confusion dans le titre de ce roman : des Grioux est-il chevalier de Malte, ou bien chevalier des tricheurs, si l'on considère que la Ligue fonctionne comme une société secrète (2015, p. 134) ? Ce qui reste surprenant est que même lorsqu'il n'a plus d'acolytes associés à son jeu, des Grioux continue de gagner. Cet élément présente un intérêt en conjonction à plusieurs conceptions des jeux de hasard, qui impliquent des idées séculières (lé-gales), scientifiques, païennes ou religieuses, à propos du sort, des chances, du destin, de la providence. La prise en considération du jeu entraîne donc des questions quant

---

■ Servanne Woodward – professeur de littérature à l'Université de Western Ontario. Adresse de correspondance : Department of French Studies, University College #4126, University of Western Ontario, 1151 Richmond st., London, Canada, N6A 3K7 ; e-mail : [swoodwar@uwo.ca](mailto:swoodwar@uwo.ca)

ORCID iD : <https://orcid.org/0009-0003-3373-7076>

1. Voir par exemple Belmas (2006) et Maurseth (2015, p. 129) : « Il est reconnu qu'à la période de la Régence en particulier et au XVIII<sup>e</sup> siècle en général, la fureur du jeu s'est répandue dans toutes les classes sociales ».

2. « Prévost n'avait pas seulement une connaissance des jeux différents, il était également au courant des écrits sur le jeu » (Maurseth, 2015, note 3, p. 130).

à la vocation bénédictine de l'abbé Prévost, et aussi, par conséquent, à l'égard des sentiments qu'il prête à son héros face à ce qui l'attend à la conclusion de son aventure.

Jacques Berchtold l'a souligné : « Même sans tricher, des Grioux ne cesse de *gagner* au jeu ! » (1991, p. 35). Et lorsqu'il triche, il ne souffre pas de sanctions, légales ou divines. Berchtold conclut que la logique expliquant son impunité viendrait de ce qu'il jouerait non pas pour jouer mais pour atteindre un but précis (obtenir de l'argent pour ne pas perdre Manon). Ainsi, des Grioux gagnerait par chance et par adresse, tandis que Manon, jouant pour le plaisir sans être obsédée par le jeu ne jouerait qu'à perte, dans une logique de pure dépense, telle que le serait l'économie du plaisir (Berchtold, 1991, p. 31-32).

La division entre gains et pertes au jeu n'est pas aussi tranchée que l'estime Berchtold. En effet, Frédéric Deloffre et Raymond Picard précisent que lorsque Manon joue avec ses amies, les gains des joueuses sont réunis en un fond commun, « employé à l'entretien collectif d'un carrosse » (1965, p. 118, note 3). Susan Gasster suggère que, vu la condition sociale de Manon, celle-ci n'a pas le luxe de manquer d'esprit pratique (1985, p. 102). Elle se sait contrainte à la nécessité de devoir acquérir ou conserver de l'argent, de ne pas laisser passer une occasion de s'enrichir pour satisfaire ses besoins – une situation contraire à son intégrité, à sa liberté, et qui lui devient pesante au moins une fois. C'est en effet exceptionnellement le cas dans l'épisode du prince italien (épisode ajouté dans la version corrigée par l'auteur en 1756) et peut-être lorsqu'elle décide de fuir devant Synnelet (le mariage forcé à Synnelet), selon ce que nous en dit des Grioux. Ni tout à fait dans l'utilitaire, ni tout à fait dans la gratuité de la bouffonnerie, Manon joue en effet, mais non pas vraiment à pure perte, puisqu'elle se cantonne à un budget de deux pistoles pour ses sorties de jeu de hasard, en ayant bien conscience que l'argent joué est perdu du point de vue monétaire, mais que c'est une dépense qui lui procure un plaisir, et l'usage d'une voiture. Ses jeux sont d'abord des séries de farces, où Manon prend de l'argent ou des bijoux, puis fait faux bond à ceux qui la prennent pour acquise, ceux qui ont engagé avec elle des transactions douteuses. C'est un fait que, néanmoins, par ses amusements, elle risque plus que son amant en termes de punition. Son train de vie déréglé, dont les jeux de hasard font partie, lui interdit de gagner sur la durée. Dès son arrivée en Nouvelle-France, Manon pleure en constatant le dénuement des lieux, où incontestablement il n'y a plus de farce ni de jeu possible, hormis le mensonge selon lequel des Grioux est son époux.

Frédéric Deloffre et Raymond Picard le soulignent en commentaire, « [l']accord des deux pères se fait sur le dos de Manon. Il y a là une réaction de l'ordre social contre un individu *désencadré* qui le trouble » (1965, p. 165, note 1). Ces critiques soulignent le déséquilibre des sanctions, bénignes pour les jeunes gens de bonne famille et brutales envers Manon. Les pères du jeune G. M. et de des Grioux s'arrangent ensemble pour prendre deux décisions : « L'une, de me faire sortir sur-le-champ du Châtelet ; l'autre, d'enfermer Manon pour le reste de ses jours, ou de l'envoyer en Amérique » (1965, p. 165). Si l'Amérique semble moins cruelle pour des Grioux, qui a l'amitié

du gouverneur, les bienveillances paternelles restent en dessous de ce qu'il attendait de l'amour parental. L'autorité des pères est avilie par cette union contre les enfants, soit pour les exploiter, et mettre les jeunes demoiselles au service de leurs incontinenances de dévergondés, soit pour les plier à leur propre volonté, décider pour eux du cours de leur vie en exerçant des vengeances disproportionnées. Le roman de Prévost montre les mécanismes de la tension qui survient entre les générations, lorsque seuls les pères gèrent les richesses et leur transmission.

Par exemple, le jeune G. M. craint son père. Ce dernier peut ruiner son fils – le déshériter. C'est ce qui arrive à des Grieux. En réaction, l'élan vital, la sympathie, les plaisirs partagés, les bouffonneries contre les autorités et les ordres paternels sont l'expression d'une solidarité puissante entre les jeunes gens ; ils se prêtent secours, ils vivent ensemble, ils s'aiment d'amitié et d'amour, ils partagent des soupers. Et cependant, l'inégalité entre Manon et ses amis masculins reste fondamentale. Enfin, l'économie restreinte du jeu auquel Manon s'adonne la ramène à sa condition sociale, exigeant d'elle un esprit pratique qualifié de grossier (« quelle grossièreté de sentiments ! » 1965, p. 70) ; pour elle, la possibilité d'avoir faim est bien réelle lorsque, à la grande indignation de des Grieux, elle doit évaluer ce que vaut son amour pour lui dans la perspective de mourir d'inanition si elle continue sa vie de couple avec lui, certes cadet d'une grande famille, mais désargenté<sup>3</sup>.

Par ailleurs, en ce qui concerne sa conception du jeu, Manon semble être arrivée aux mêmes conclusions que Spinoza, lorsqu'elle le considère sous l'angle d'une mathématique de pondération capable de rétablir une sorte d'égalité quant aux ressources disproportionnées des joueurs :

[...] j'ai réfléchi à un problème que vous m'avez posé un jour, et j'en ai trouvé la solution simple. [...] le jeu est équitable quand les chances de gain ou de perte, c'est-à-dire l'espérance des deux joueurs, sont égales. Cette égalité doit consister en un rapport entre les chances de gain et l'argent que hasardent les deux adversaires. Si donc les chances sont égales des deux côtés, il faut que les enjeux, les sommes hasardées soient aussi égales. Si les chances sont inégales, l'un devra exposer d'autant plus d'argent que ses chances l'emportent sur celles de l'autre et de la sorte l'espérance sera la même des deux côtés. (Spinoza, 1966, p. 252)

En dehors de ces situations socio-économiques disparates entre des Grieux et Manon, il faut considérer qu'une jeune fille de basse condition (dans la version corrigée de 1756), et même de bonne famille (selon la première version de 1731), ne vaut pas un fils d'ancienne noblesse, même appauvri<sup>4</sup>. Dans une société fortement

---

3. Manon ironise : « La faim me causerait quelque méprise fatale ; je rendrais quelque jour le dernier soupir, en croyant en pousser un d'amour » (1965, p. 69).

4. Le personnage de Ch. de Laclous nous éclaire peut-être sur un début de réponse quant à l'inégalité des enjeux entre Manon et des Grieux. En effet, dans sa lettre 81 des *Liaisons dangereuses*, la Marquise de Merteuil estime que la mesure des enjeux diffère entre elle et Valmont, parce que « notre bonne fortune est de ne pas perdre, votre mauvaise fortune de ne pas gagner [...] » (1913, p. 160).

hiérarchisée, les chances de pertes ou de sanctions semblent entièrement déséquilibrées. Les fils obéissent, et les nobles décident de ce qu'il advient de leur progéniture, de leurs amis et ennemis, comme des roturiers.

Par contraste à ces décisions et structures de pouvoir entièrement humaines, dans une société également profondément religieuse, la responsabilité des malheurs tombe sous la responsabilité de l'individu qui les subit, et qui est supposé confier son salut à la grâce ou à la providence divine. L'infortuné est soit coupable de ce qui lui arrive, soit éprouvé par le ciel, selon d'impénétrables motifs divins que l'on suppose aller toujours dans le sens du bien, et du bonheur véritable de l'individu. S'adonner au jeu est soit condamnable, soit une manière de se livrer au hasard. Ainsi, *L'histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* teste ce qui arrive à deux personnages voués au jeu, ce qui soulève des questions laïques, religieuses ou mathématiques, selon des perspectives conflictuelles.

La thèse de F. C. Green est que Paul Hazard a été trompé par la conclusion de 1731 du roman de Prévost, qui composait avec la censure en invoquant la « grâce » janséniste, permettant à des Grieux de se reprendre, et de poursuivre une carrière de chevalier de l'ordre de Malte, maintenant que Dieu a fait preuve de bienveillance en permettant à Manon Lescaut de mourir (1938, p. 539). Dieu aurait éprouvé des Grieux par la chair, avant de lui accorder la « grâce » janséniste, selon Hazard<sup>5</sup>. Point du tout, selon Green : tout au plus, des Grieux fait ce qu'il a envie de faire ici-bas, comptant néanmoins sur la « grâce » pour être sauvé. Des Grieux triche et ment pour arriver à un gain conforme à ses désirs tout en évitant la sanction divine. Frédéric Deloffre et Raymond Picard pensent aussi que des Grieux vise moins l'au-delà que l'ici-bas :

Dans sa première rédaction (1731), Prévost insistait sur l'aspect religieux de ce retour [...]. Éclairé par la grâce, le héros revenait à Dieu *par les voies de la pénitence* et se livrait *entièrement aux exercices de la piété*. Cette conversion a été, on le voit, en grande partie laïcisée en 1753. (1965, p. 202, note 2)

Ils font allusion au fait qu'en 1753, dans la version remaniée du roman, la « naissance » et l'« honneur » dont parle des Grieux sont deux valeurs attribuables à sa noblesse (1965, p. 202). À ses yeux, ces valeurs priment sur les exigences des diverses dénominations religieuses, tandis que la piété gagnait des Grieux en 1731.

Il est très probable que, de la part de Prévost, qui est aussi l'éditeur ayant fondé *Le Pour et le contre* en 1733, un journal d'opinion qui refuse de prendre parti pour quoi que ce soit, nous ne devrions pas être surpris de trouver que les personnages de son roman accusent un flottement sur les valeurs qu'ils privilégient, entre celles de la noblesse ou de la religion, de la nécessité besogneuse ou de la farce, de l'autoprotection

---

5. C'est aussi le point de vue de Mathé, lorsqu'il parle du destin tragique (païen) envisagé du point de vue janséniste (1970, p. 9) dans les tribulations de des Grieux : « Son commerce charnel est une épreuve que le ciel lui impose. Quand Dieu juge l'expiation suffisante, il se montre miséricordieux, en faisant mourir Manon à l'heure où elle s'est rachetée, en dessillant les yeux de son amant » (1970, p. 10).

ou de la défiance. Jean Sgard parle du « refus de choisir » de la part de Prévost : « On sait qu'il fut à la fois moine et soldat, janséniste et jésuite, catholique et protestant, non pas en passant d'un état à un autre, mais le plus souvent en les vivant simultanément, au prix d'équivoques et de mensonges plus ou moins scandaleux » (2015, p. 225). En ceci Prévost ressemble à presque tout le monde, vivant aisément de pensées parcellaires, de croyances et vérités incompatibles. Enfin, il n'est pas exclu que des Grioux n'évoque tour à tour le Ciel catholique et le dieu de l'amour au cours des accidents de son parcours de vie. Dans la préface de la version 2008 de la réédition du roman chez Gallimard, Picard explique ainsi la psychologie de des Grioux :

Le jansénisme, très momentané, qu'il semble adopter, est seulement l'expression confuse de son expérience particulière : il a cru discerner dans cette doctrine, oubliant que les réprouvés n'en sont pas moins réprouvés, une justification de la faiblesse humaine par le défaut de la grâce [...] Il ne songe certes pas au jansénisme lorsqu'il emploie, et cela à deux reprises, le terme astrologique d'*ascendant* [...]. (Picard, 2008, p. 101)

Les fatalités astrologiques relèvent d'arguments païens, c'est-à-dire du destin, observe-t-il encore (Picard, 2008, p. 102). Des Grioux reste un être circonstanciel, qui pense tour à tour à la chance, au sort, au destin, au Ciel et à la Providence, se vouant à diverses protections pour conserver son couple ou se sauver. Les résonances mythologiques, sociales, scientifiques ou religieuses de ces termes reflètent ses référents disparates, évoqués à des moments opportuns, sans soucis de cohérence systémique. Ainsi, des Grioux semble inconséquent, parce que c'est un personnage de roman qui ressemble au commun des mortels plutôt qu'à un héros fictif, ce qui a nourri l'idée que Prévost introduit une partie de son autobiographie dans la psychologie de ce personnage, comme le suggérait Sgard. L'amant dévoué retourne à ses occupations religieuses dans la conclusion de 1731, tout comme Prévost lui-même abandonnait ou reprenait avec désinvolture sa carrière catholique ou militaire au gré de ses amours, ses révoltes ou des opportunités qui se présentaient.

Bien que des Grioux ait suivi sa belle jusqu'au bout du monde, il se désolidarise clairement d'elle quand elle est morte. Il laisse cet épisode de sa vie derrière lui, tandis que le corps de Manon est enterré convenablement par les bons soins de Synnelet, et il part retrouver son frère, ou bien l'ordre de Malte selon les versions, qui deviennent indéchiffrables lorsqu'elles sont rassemblées, ou bien indéterminées, à dessein, par Prévost lui-même : « Laissons ma naissance et mon honneur à part : ce ne sont plus des raisons si faibles qui doivent entrer en concurrence avec un amour tel que le mien » (1965, p. 74). Soit l'honneur cède devant l'amour terrestre, soit les valeurs nobles surpassent l'amour voué à Manon.

Dans la conclusion de 1735, une fois que Manon est morte, des Grioux redevient ce qu'il était au départ du récit, avant même de se vouer au Ciel. Ce qu'il appelle « ce changement » est tout à fait un retour :

Je me livrai entièrement aux inspirations de l'honneur, et je continuai de remplir mon petit emploi, en attendant les vaisseaux de France qui vont, une fois par année, dans cette partie de l'Amérique. J'étais résolu de retourner dans ma patrie pour y réparer par une vie sage et réglée, le scandale de ma conduite. Synnelet avait pris soin de faire transporter le corps de ma chère maîtresse dans un lieu honorable. (1965, p. 202-203)

L'avant-dernière phrase de cette citation se trouve aussi dans l'édition d'Amsterdam de 1753. Elle montre que des Grieux songe à son rang et à sa réception dans les réseaux de relations sociales, et qu'il anticipe de s'y retrouver respecté, et surtout, reçu. L'épisode américain montre que, dans le cas où Manon aurait été acceptée par les familles de notables dans sa communauté hors de France et lorsqu'elle aurait établi une réputation respectable, son mariage aurait eu toute l'allure d'une coercition, dans le cadre punitif de l'exil obligatoire. Jusque dans la dissolution du couple, le poids du dommage encouru pour avoir enfreint les règles de l'ordre social est disproportionné.

Un des jugements contemporains est sensible non pas aux mensonges, ni aux tricheries ou à la duplicité de des Grieux qui se fait recevoir sous un déguisement ou sous un autre, en benêt, frère de Manon, en honnête homme chez les joueurs de pharaon, toujours sur le mode du leurre, mais plutôt, à ses justifications. En effet le *Journal de la Cour et de Paris*, le 21 juin 1733 annonce : « Son dessein [...] est de faire voir que, chaque chose de la vie a deux faces, et qu'il n'en est point de si mauvaise que l'on ne puisse justifier » (Deloffre et Picard, 1965, p. CLXI, note 2). Agir selon ses sentiments et ses goûts semble un désir si vital, si inévitable, et surtout si humain, qu'en dehors des tricheries, les justifications peuvent aider à détourner les punitions.

Des Grieux va jusqu'à se disculper du meurtre d'un domestique du portier :

Il lui ordonna, avec beaucoup d'imprudence, de venir à son secours. C'était un puissant coquin, qui s'élança sur moi sans balancer. Je ne le marchandai point ; je lui lâchai le coup au milieu de la poitrine. Voilà de quoi vous êtes cause, mon Père, dis-je assez fièrement à mon guide. Mais que cela ne vous empêche point d'achever, ajoutai-je en le poussant vers la dernière porte. Il n'osa refuser de l'ouvrir. (1965, p. 97)

Lescaut, qui l'attendait au dehors, lui demande s'il n'a pas entendu un pistolet : « C'est votre faute, lui dis-je ; pourquoi me l'apportiez-vous chargé ? Cependant je le remerciai d'avoir eu cette précaution, sans laquelle j'étais sans doute à Saint-Lazare pour longtemps » (1965, p. 97). Au lieu de condamner l'amour de ces amants imparfaits, un publiciste contemporain recommande de pardonner les perfidies de Manon : « Nous lui pardonnons parce que le chevalier lui pardonne » (Deloffre et Picard, 1965, p. CLXXV). Peut-on pardonner à des Grieux le meurtre du domestique à cause de son désir d'aller libérer Manon, ou bien au valet et à la femme de chambre, le vol de toutes les possessions de des Grieux et Manon Lescaut (1965, p. 67), sur les bases de l'amour irréprouvable de deux tourtereaux qui veulent financer leur romance ? En tant que lec-

teurs, en serions-nous à mesurer quels amoureux emportent notre pitié et notre sympathie ou à estimer lesquels ont joué, de la façon la plus juste ou la plus habile pour obtenir l'impunité ?

À partir du moment où des Grioux vient de cumuler des actions illégales – meurtre pour sortir de Saint-Lazare, évasion de Manon de l'Hôpital, présence à l'assassinat de Lescaut, qui lui fait craindre le guet –, il semble gagner toutes les mises, et ceci sans tricher : « la force de l'honneur, autant qu'un reste de ménagement pour la police, me faisait remettre de jour en jour à renouer avec mes associés de l'hôtel de T, je me réduisis à jouer dans quelques assemblées moins décriées, où la faveur du sort m'épargna l'humiliation d'avoir recours à l'industrie » (1965, p. 118). Deloffre et Picard observent au passage : « l'Hôtel de Transylvanie était tenu sous la surveillance de la police » (1965, p. 118, note 2). C'est-à-dire que ce que des Grioux craint, en allant jouer, n'est pas spécifiquement la menace générale d'être recherché par la police, mais plutôt, en récidivant dans la pratique illégale du jeu du pharaon, d'attirer l'attention des autorités sur lui. Sa crainte d'être puni reste légère, au regard de la possibilité de tenter sa chance au jeu. La gravité de sa carrière criminelle n'entraîne nullement sa punition légale.

Il est vrai qu'à la vue de Saint-Lazare, des Grioux s'inquiète un court instant, jusqu'à ce qu'il rencontre son ami, Monsieur de T. : « J'allai droit chez M. de T..., que je fis rire de ma frayeur. Elle me parut risible à moi-même, lorsqu'il m'eut appris que je n'avais rien à craindre du côté de l'Hôpital, ni de celui de Lescaut » (1965, p. 114). S'il compte sur la bonne « fortune » de l'amour, ce rapport à la divinité païenne semble signalé par ce mot :

[L]’amour est un bon maître ; la fortune ne saurait nous causer autant de peines qu’il nous fait goûter de plaisirs [...] Je ne cachais point à Manon que le fond de mes richesses n’était que de cent pistoles. C’était assez pour attendre tranquillement une meilleure fortune, qui semblait ne me pouvoir manquer, soit par mes droits naturels ou par les ressources du jeu. (1965, p. 117)

Il est clair ici, que la « fortune », dans l'ambiguïté du terme, à la fois calcul des chances de félicité et espoir de richesse, se rapporte aux aléas des gains du jeu. Les déesses de l'amour, « Vénus et la Fortune » (1965, p. 66) veillent à assurer des moments propices au couple. Les sorts et le hasard du jeu, considérés sous cet angle, sont sous l'égide de la mythologie païenne qui constitue tout le référent visuel de l'idylle dans les arts de l'époque.

Certes, la permanence de ce destin d'impunité peut évoquer la grâce janséniste – position dont l'accusait plaisamment Tiberge<sup>6</sup>. Mais il semblerait que des Grioux

---

6. On se reporte à l'échange entre des Grioux et Tiberge : « Hélas ! oui, c'est mon devoir d'agir comme je raisonne ! Mais l'action est-elle en mon pouvoir ? De quels secours n'aurais-je pas besoin pour oublier les charmes de Manon ? Dieu me pardonne, reprit Tiberge, je pense que voici encore un de nos jansénistes » (1965, p. 93).



évoque tour à tour divers systèmes avantageux vis-à-vis de ses choix de vie : le sort vient des desseins de l'homme, et il peut être le résultat ignoble de tricheries, de manigances plus ou moins douteuses, ou de stratégies et de calculs scientifiques qui font quasiment disparaître la justice comme le hasard. Anne Beate Maurseth remarque : « Depuis Pascal au moins, le calcul de probabilité dérive directement des considérations sur le jeu, et, au temps de Prévost, les ouvrages de Montmort et Bernoulli servaient de textes de référence pour discuter scientifiquement du hasard » (2015, p. 129). Des Grieux voudrait empêcher que le hasard menace la pérennité de son couple. Toutes ses formes de jeu n'ont d'autre but.

Des Grieux fait clairement la différence entre le sort et l'intervention divine. Le chevalier évoque cette dernière par le mot « Ciel » dont il espère des secours par rapport à l'intervention humaine :

Ô Ciel ! m'écriai-je, je recevrai avec soumission tous les coups qui viennent de ta main, mais qu'un malheureux coquin ait le pouvoir de me traiter avec cette tyrannie, c'est ce qui m'a réduit au dernier désespoir [...] Venez ma chère reine, lui dis-je, venez vous soumettre à toute la rigueur de notre sort. Il plaira peut-être au Ciel de nous rendre quelque jour plus heureux. (1965, p. 156-157)

Ce n'est pas que des Grieux puisse mettre toute sa confiance dans le Ciel : « le Ciel a toujours choisi, pour me frapper de ses plus rudes châtiments, le temps où ma fortune me semblait le mieux établie » (1965, p. 124) ; et lorsqu'il cherche à épouser Manon tout à fait religieusement, ce qui régulariserait ses débordements, il déclare : « [i]l [le Ciel] l'a puni comme un crime. Il m'avait souffert avec patience tandis que je marchais aveuglément dans la route du vice, et ses plus rudes châtiments m'étaient réservés lorsque je commençais à retourner à la vertu » (1965, p. 191). Cette patience divine dans l'attente de punir évoque le sadisme, parce qu'il semble que cette retenue ait eu pour objet de causer une douleur plus vive au pénitent, surpris de ce qu'elle partait dans une position de sécurité, voire de bonheur. Nous détectons ici ce qui aurait pu plaire à Sade dans ce roman de Prévost (Deloffre et Picard, 1965, p. CLXXIII).

Jan Herman a posé la question du paradoxe que relève des Grieux différemment, car il y voit une question sur la nature de Dieu : « Si Dieu est toute bonté, il n'est pas tout-puissant car autrement il n'admettrait pas le mal ; si Dieu est tout-puissant, il ne saurait être bon » (2015, p. 123). L'interjection de des Grieux, bouleversé par la mort de Manon, compte parmi les brèches de la narration, où Herman estime que « le discours s'ouvre à l'argumentation » (2015, p. 127). Cette argumentation est toujours disculpante, elle est essentiellement une justification et un appel à la sympathie, à la compassion, qui permet au lecteur de considérer des Grieux comme un ami, un héros, un compagnon de nos tribulations terrestres, plutôt que de le condamner. Le jugement est suspendu et la faute mitigée, lorsque des Grieux rééquilibre ou infirme la condamnation potentielle avec la même adresse qu'il subtilise une carte, ou charme ses amis. Le Ciel ne l'aime pas avec autant de bienveillance que son père.



Alors si, comme l'estime Deloffre, « [...] ni lors de sa conversion au protestantisme, ni lors de son retour à la religion catholique, les problèmes de dogme ne sembleront jamais jouer pour lui de rôle significatif » (2008, p. 15), il semble que l'argumentation du roman de Prévost ne s'arrête pas à la tricherie, une sorte de marchandage séducteur avec Dieu et les hommes, mais s'étende finalement à une délibération sur les voies du bonheur. Comme il s'agit du bonheur de couple (charnel et émotionnel), c'est sans doute une erreur que de réduire le titre du roman, comme on le fait de nos jours, à la seule Manon Lescaut, puisqu'il implique la pondération de paris pour deux joueurs de mises distinctes. Le jeu, aspect dominant du roman avec les ressources que procurent le pharaon, n'impliquent pas seulement des questions de probabilités mathématiques ou théologiques sur la conduite qui assure la félicité éternelle, au cas où la pratique des jeux de hasard compromettrait l'âme des joueurs, et à plus forte raison, celle des tricheurs.

Le siècle des Lumières est aussi celui de la sensibilité et de l'émotion. Des Grieux semble parti à la quête du bonheur, contournant les obstacles des hiérarchies et de l'ordre social, à commencer par les différences apparemment insurmontables de la « naissance ». La seconde version du texte rend la naissance de Manon moins respectable, ses valeurs plus terre à terre, et son sort insignifiant aux yeux des hommes bien nés, soit selon l'usage social, soit que le bonheur qu'elle ait à offrir et partager reste vil selon la perspective des ordres religieux. Des Grieux a pourtant vu en elle tout son bonheur de jeune homme. Il l'a défendue en jouant tous les rôles qu'il pouvait tenir afin de rester auprès d'elle, notamment grâce aux jeux de hasard, moins infamants et apparemment plus lucratifs que le travail, et y compris celui de l'honnête homme qui épouse la femme qu'il aime. Ceci n'a pas suffi à combler la balance de l'abîme qui persiste entre lui et Manon, ni à éliminer les barrières qui empêchent leur union. L'impunité de Des Grieux lui permet d'explorer toutes les voies, tous les interstices de l'ordre social, les aides et tricheries possibles pour conjurer le sort qu'on lui assigne, à lui-même, et à sa belle, la véritable élue de son cœur. Il a dû se résoudre. Il n'y a pas de hasard dans la tricherie, mais les dés sont également pipés dans le jeu social. Il finit par poursuivre le sort que la société lui a réservé pour assurer non pas les voluptés et les joies qu'il espérait partager avec Manon, mais une version du bonheur qui correspond à sa caste sociale, par laquelle il espère encore prospérer dans le monde, sur la voie que sa famille prévoyait pour lui, par exemple une carrière de chevalier de Malte ou une épouse de sa condition qui lui convienne. Des Grieux espérait mieux de la vie que le convenable.

## RÉFÉRENCES

- Belmas, E. (2006). *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne*. Paris : Éditions Champ Vallon.
- Berchtold, J. (1991). L'impunité de des Grieux ou de la tricherie au jeu dans *Manon Lescaut*. *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 29(90), 19-41. <http://www.jstor.org/stable/40370886>
- Deloffre, F. et Picard, R. (1965). Introduction. Dans A. Prévost d'Exiles, *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*. F. Deloffre et R. Picard (éd.) (p. III-CLXXVII). Paris : Garnier.
- Deloffre, F. (2008). Introduction, partie I : Vie de Prévost. Dans A. Prévost d'Exiles, *Manon Lescaut*. F. Deloffre et R. Picard (éd.) (p. 9-37). Paris : Gallimard.
- Gasster, S. (1985). The Practical Side of *Manon Lescaut*. *Modern Language Studies*, 15(4), 102-109. <https://doi.org/10.2307/3194653>
- Green, F. C. (1938). Is "*Manon Lescaut*" a Jansenist Novel? *The Modern Language Review*, 33(4), 528-539. <https://doi.org/10.2307/3715683>
- Hazard, P. (1929). *Études critiques sur Manon Lescaut*. Chicago : University of Chicago Press.
- Herman, J. (2015). Pensées sur le sort chez Prévost. Dans C. Bournonville, C. Duflo, A. Faulot et S. Pelvilain (dirs.), *Prévost et les débats d'idées de son temps* (p. 113-127). Leuven-Paris-Bristol : Peeters.
- Kavanagh, T. (1993). *Enlightenment and the Shadows of Chance*. Baltimore – London : The John Hopkins University Press.
- Laclos, Ch. de. (1913). *Les Liaisons dangereuses*. Paris : Bibliothèque des Curieux.
- Mathé, R. (1970). *L'abbé Prévost, Manon Lescaut*. Paris : Hatier.
- Maurseth, A. B. (2015). Par le biais de la tricherie : le jeu et le hasard dans *Manon Lescaut*. Dans C. Bournonville, C. Duflo, A. Faulot et S. Pelvilain (dirs.), *Prévost et les débats d'idées de son temps* (p. 129-140). Leuven-Paris-Bristol : Peeters.
- Picard, R. (2008). Introduction, partie III. Dans A. Prévost d'Exiles, *Manon Lescaut*. F. Deloffre et R. Picard (éd.) (p. 60-138). Paris : Gallimard.
- Prévost d'Exiles, A. (2008). *Manon Lescaut*. F. Deloffre et R. Picard (éd.). Paris : Gallimard.
- Prévost d'Exiles, A. (1965). *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*. F. Deloffre et R. Picard (éd.). Paris : Garnier.
- Sgard, J. (2015). Vivre dans la contradiction. Dans C. Bournonville, C. Duflo, A. Faulot et S. Pelvilain (dirs.), *Prévost et les débats d'idées de son temps* (p. 225-233). Leuven-Paris-Bristol : Peeters.
- Spinoza, B. (1966). Traité politique. Lettres. Dans *Œuvres*, vol. 4. (Ch. Appuhn, trad.). Paris : Garnier-Flammarion.

RÉSUMÉ : Spinoza réfléchit à la manière d'égaliser proportionnellement les mises dans un jeu de hasard lorsque les joueurs ont des moyens inégaux les uns par rapport aux autres. Dans *Manon Lescaut* (1731, 1753), le roman de Prévost, les amants misent différemment lorsqu'ils s'adonnent à des jeux de hasard, ce qui a été observé par la critique, ainsi que le fait que des Grieux triche pour gagner, puis qu'il continue

à gagner y compris lorsqu'il ne triche pas. C'est que l'équilibre des pertes et des gains ne fonctionne pas de la même façon pour les deux personnages parce qu'il n'y a pas moyen de rééquilibrer le sort que la société leur réserve. En effet, leur couple n'est pas un pari possible. Au lieu de suivre la logique des conceptions scientifiques, ou chrétiennes du destin, le sort réservé aux diverses castes de la société semble plus pertinent. Malgré les efforts exhaustifs de des Grieux, leur pari de rester en couple se retourne lamentablement contre eux. Manon meurt, et il doit poursuivre sa vie non pas en recherchant la joie et le bonheur, mais en endossant convenablement son rôle dans le cadre qui lui revient de naissance.

**Mots-clés :** Prévost, *Manon Lescaut*, pondération, probabilités, perte, classes sociales, parier

### **The Weighting of the Bets of des Grieux and Manon Lescaut**

**ABSTRACT:** Spinoza considers how to even out wagers in a game of chance when the players have uneven means, compared to one another. It has already been observed by critics, that in the novel by Prévost, *Manon Lescaut* (1731, 1753), the hero and his lover do not play their games in the same manner, either in society or at the gambling house. They also do not weather the same losses. In fact, des Grieux wins even when he no longer cheats. Instead of following the logic of punishments, such as the Christian condemnation of gambling and promiscuity, or Prévost's own perspective of the abbot over his tale, it seems more relevant to consider that des Grieux attempts to pursue his case and correct chance to arrive at his desired outcome of earthly pleasure and fulfilment, by legal or illegal means. No matter the exhaustive efforts of des Grieux, their gamble to remain a couple backfires miserably. Manon dies; and he is left to follow the path devised by his family, and a role securing a suitable, comfortable happiness instead of blissful love.

**Keywords:** Prévost, *Manon Lescaut*, wager, probabilities, loss, social class, gambling